Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 02/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2026

2026-52

Séance du 7 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le sept avril à dix-neuf** heures, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.
19 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, EVERAERT Thierry, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaële, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, CONSTANTIEN Thibault, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Désignation d'un correspondant incendie auprès du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Chaque commune doit désigner un élu, adjoint ou non, comme correspondant incendie et secours. (Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022)

- Interlocuteur principal du SDIS pour prévention et secours
- Participe aux documents, conventions et planification communale
- Sensibilise habitants et conseil aux risques majeurs
- Informe régulièrement le conseil municipal

Monsieur le Maire présente les candidatures de François LE CLECH et Sylvie LE MOAL ;

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Désigne, **monsieur François LE CLECH** en tant qu'élu correspondant incendie pour la commune de Spézet.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_52-DE

Adopté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

François LE CLECH : 16 voix
Sylvie LE MOAL : 3 voix

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.